

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4411>



10 000 emplois certes, mais un dispositif ne répondant pas aux besoins

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : jeudi 27 juin 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La présence de personnels supplémentaires pour encadrer les classes dans les établissements est nécessaire, prioritairement dans les collèges et les lycées concentrant les difficultés scolaires et sociales. Par son annonce de la création de 10 000 emplois, Vincent Peillon reconnaît l'insuffisance des moyens dont disposent aujourd'hui les établissements du second degré pour assurer l'encadrement des élèves et l'aide aux devoirs.

Pour autant, la nature de ces emplois pose de très graves problèmes, hypothéquant la portée et l'efficacité de la mesure annoncée.

En effet, au moment où près de 2 000 postes d'Assistants d'EDucation sont supprimés dans les académies privant les jeunes concernés d'une activité nécessaire au financement de leurs études et que manquent des postes de CPE, le ministre choisit d'avoir, pour des raisons de financement, recours à des emplois aidés.

Seront concernés des jeunes en recherche d'emploi avec des niveaux de formation très variables qui seront embauchés sur des contrats courts conduisant à des rotations fréquentes alors que l'efficacité de l'activité des équipes requièrent de la stabilité. Pour ces jeunes eux-mêmes, le dispositif risque de n'être qu'un pis aller et de les laisser sans perspectives d'emploi qualifié en bout de course, y compris à l'Education nationale

Contrairement à ce que dit le ministre, il est peu probable que la masse de ces postes soient occupés par des adultes ayant un niveau de formation supérieur au baccalauréat.

Ces emplois ne sont donc pas des emplois pérennes occupés par des personnels qualifiés dont les équipes et les établissements ont aujourd'hui besoin.

Le SNES-FSU demande au ministre d'ouvrir des discussions sur un vrai statut d'étudiant surveillant de nature à permettre à des jeunes de conjuguer réussite des études et présence dans les établissements et sur le renforcement des « vies scolaires ».

Les établissements du second degré, notamment ceux concentrant des difficultés, ont besoin sur les missions d'appui éducatif et pour améliorer le climat scolaire, de personnels formés et stables.